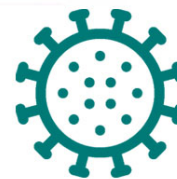




ADEC
"Vince contr'à u Covid-19"



[Appel à Manifestation d'Intérêt]

Encourager les entreprises de Corse à produire en nombre et à un prix accessible des
[EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE]

Identifier les structures capables de produire et de constituer une filière de production afin de disposer de stocks pour la Corse.

10 projets bénéficieront d'une aide allant jusqu'à 50.000€



Candidatez à cet AMI jusqu'au 11 MAI à 17h
par mail : covid19@adec.corsica

AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTÉRÊT

Pris en application des dispositions de l'Article 5 de la Délibération de l'Assemblée de Corse N° 17/101 A.C. en date du 27 Avril 2017 et dont l'aide publique est couverte par le régime d'exemption de minimis de l'Union européenne

-1- PRESENTATION DU CONTEXTE ET DES OBJECTIFS

Face à l'épidémie de CORONAVIRUS COVID-19, La Collectivité de Corse, via son opérateur économique (l'ADEC) en lien avec l'Etat souhaitent encourager toutes les entreprises de Corse en mesure de produire en nombre et à un prix accessible par le plus grand nombre des Equipements de Protection Individuelle.

La production en nombre de tels équipements est destinée non seulement à faire face à la situation de confinement actuelle ainsi qu'à protéger les populations particulièrement exposées et les professionnels, mais aussi à préparer le déconfinement envisagé par le Gouvernement à partir du 11 mai 2020.

Conformément aux recommandations de l'Académie de Médecine et du Conseil National de l'Ordre des Médecins le port de masques de protection constituera une mesure barrière complémentaire et utile à un retour progressif à la normale de la vie sociale, économique et culturelle.

C'est la raison pour laquelle l'Agence de Développement Economique pour la Collectivité de Corse et la DIRECCTE, pour l'Etat, conviennent de lancer le présent Avis d'appel à manifestation d'intérêt qui portera principalement sur la production de masques de protection dits grand public mais concernera aussi d'autres types d'équipement.

L'objectif du présent A.M.I. est donc double :

- Identifier dès à présent les structures capables de produire ce type d'équipement.
- Constituer une filière de production capable de faire face aux besoins, sans cesse croissants, et ainsi soutenir la Corse dans son effort de constitution de stocks de tels équipements.

Le présent Appel à Manifestation d'Intérêt doit permettre d'identifier toutes les entreprises susceptibles d'apporter des solutions innovantes permettant aux autorités de mieux gérer l'épidémie et de faire face aux besoins des acteurs sanitaires et sociaux. Ainsi l'appel à projets s'adresse aux entreprises développant des technologies et des innovations qui aident à traiter, faire des tests, monitorer ou gérer tout autre aspect de l'épidémie du coronavirus.

Les solutions les plus innovantes pour lutter contre la pandémie de Covid-19, qu'elles soient d'ordre technologique, organisationnel, managérial ou d'adaptation de processus industriels seront examinées sachant que ces solutions doivent être directement mobilisables afin de protéger la population, soutenir la prise en charge des malades et surveiller l'évolution de la maladie au niveau individuel, surveiller l'évolution de la pandémie, ou aider à limiter les contraintes pendant la période de crise.

Les projets qui seront sélectionnés pourront bénéficier d'une aide publique dont le taux maximum est de 50% plafonné à 50.000 euros par projet sachant que ce taux et le montant pourront être augmentés si le projet présente un caractère particulière utile et nécessaire et/ou s'il est particulièrement innovant et présente un caractère reproductible en grand nombre. Il est précisé que le co-financement apporté par l'entreprise pourra s'effectuer par valorisation d'apports en nature.

Un **Comité d'Analyse et de Sélection** composé de représentants de la Collectivité de Corse (Directions Générales-adjointes Innovation, Secteur sanitaire, budget et finances, ADEC), de l'Etat (DIRECCTE, SGAC) et éventuellement de toutes les compétences techniques et sanitaire requises retiendra les 10 meilleurs projets sachant que la production proposée sera soumise à des contrôles notamment des autorités techniques, administratives et sanitaires.

-2- CONTENU DE L'APPEL A PROJET

Le présent Appel à Manifestation d'intérêt soutient les entreprises qui souhaitent participer à l'effort de production ou de maintenance d'équipements médicaux et/ou de protection individuelle pour affronter la crise sanitaire du Covid-19 (masques, gel hydroalcoolique, lunettes de protection, respirateurs, etc.).

-2.1- Besoins à satisfaire

-2.1.1- Masques de protection

Un masque barrière couvre le nez, la bouche et le menton et il ne doit pas comporter des soupape(s) inspiratoire(s) et/ou expiratoire(s). Le masque barrière est une monocouche ou un composite multicouche fait d'étoffes (non tissé, tissu, tricot) avec ou sans film. Il comporte un dispositif d'ajustage sur la tête de l'utilisateur (jeu de brides). Il doit pouvoir être ajusté étroitement sur le nez, les joues et le menton de la personne qui le porte pour assurer une étanchéité suffisante vis-à-vis de l'atmosphère ambiante au niveau du visage de l'utilisateur, lorsque sa peau est sèche ou humide et lorsqu'il bouge la tête. L'air inhalé pénètre en grande partie dans le masque barrière par la monocouche ou un composite multicouche et arrive directement dans la région du nez et de la bouche. L'air expiré est rejeté via le même chemin directement dans l'atmosphère ambiante.

Dans le cadre de l'épidémie de Covid-19, des initiatives solidaires apparaissent et proposent de masques constitués d'une ou plusieurs bandes de tissu généralement en coton.

A titre d'exemple, il peut s'agir de masques, qui, sans répondre aux standards de qualité attendus par les professionnels de santé, ces masques en tissus non normés et non évalués peuvent répondre à un besoin pour des personnes non directement exposées en association et en complément de l'application stricte des gestes barrières. Il est important de souligner que ces masques doivent être changés très régulièrement (une version lavable peut donc être proposée). L'utilisation de ces masques s'inscrit dans la stricte application des mesures liées aux confinements et des gestes barrière.

Le postulant devra préciser le niveau de norme (notamment le référentiel AFNOR) qu'il est en capacité de produire. On distinguera

- **Les masques filtrants à usage des professionnels en contact avec le public (catégorie 1)**

L'usage de ces masques filtrants est destiné aux populations amenées à recevoir du public dans le cadre de leurs activités professionnelles. Ils filtrent plus de 90% des particules émises d'une taille supérieure ou égale à 3 microns compatibles avec cette utilisation

- **Les masques filtrants pour protéger l'ensemble d'un groupe portant ces masques et sans contact avec le public (catégorie 2)**

Ces masques filtrants sont destinés à l'usage d'individus ayant des contacts occasionnels avec d'autres personnes, dans le cadre professionnel. Ce masque pourra être porté par l'ensemble des individus d'un sous-groupe (entreprise, service...) ou en présence d'autres individus porteurs d'un masque d'une autre catégorie, lorsque le poste ou les conditions de travail le nécessitent. Leurs propriétés de filtrations sur les particules émises de 3 microns apportent un complément de protection aux gestes barrières.

-2.1.2- Solution hydroalcoolique

Le candidat précisera le conditionnement dans lequel il est en mesure de livrer ce type de solution et sera composé selon les recommandations de l'O.M.S.

- **Solution 1** : Ethanol 80% (v/v) – Glycérol 1,45% (v/v) – Peroxyde d'hydrogène 0,125% (v/v)
- **Solution 2** : Isopropanol 75% (v/v) – Glycérol 1,45% (v/v) – Peroxyde d'hydrogène 0,125% (v/v)

-2.1.3- Ecrans de protection

En plastique transparent et offrant une bonne visibilité au porteur ainsi qu'au patient
Élastique ajustable pour une attache ferme autour de la tête et confortable au niveau du front
Antibuée (de préférence). Couvrant complètement le visage, latéralement et verticalement.
Réutilisable (si le matériel peut être nettoyé et désinfecté) ou jetable.

Il doit être le plus léger possible afin de gêner le moins possible les utilisateurs (moins de 40 grammes) et disposer d'un bandeau au contact du front suffisamment large pour éviter de marquer le front, avoir une bonne protection latérale, avoir une fixation du

-2.1.4- Systèmes respiratoires et/ou de protection renforcée

Des expérimentations ont été conduites permettant l'adaptation de pièces fabriquées avec une imprimante 3D à des masques habituellement destinés à la plongée sous-marine, les transformant ainsi soit en dispositif temporaire de soutien à la respiration de malades gravement atteints mais ne nécessitant pas une admission en réanimation, soit en masques de très haute protection pour les personnels les plus exposés aux malades. Le dispositif se présente sous la forme d'un masque disposant d'une forme qui empêche le masque de tomber avec efficacité de filtration bactérienne élevée, une bonne respirabilité.

-2.2- Candidats éligibles

- Toute structure quelle que soit le statut juridique dont le siège social est situé en Corse ou toute entreprise disposant d'un établissement secondaire en Corse de plein exercice qui souhaitant participer à la production, la fourniture ou la maintenance d'équipements médicaux et/ou de protection individuelle.
- Toute structure associative créée depuis au moins plus d'une année et disposant d'un bilan d'une année pleine d'exercice.
- Tout travailleur indépendant

- Il est précisé qu'une fois sélectionnée la structure retenue pourra bénéficier d'un accompagnement spécifique par les services de l'Etat (DIRECCTE) de la Collectivité de Corse (ADEC), le réseau consulaire et Corse Active Pour l'Initiative (CAPI) pour le secteur associatif.

-2.3- Conditions générales

Pour présenter sa candidature au présent A.M.I. tout candidat doit :

- Être à jour de ses charges fiscales ou sociales (ou bénéficier d'un plan d'étalement de ces charges ou d'un échéancier de paiement de ces charges et être à jour de cet échéancier)
- Ne pas avoir été convaincu de non-respect d'un engagement suite à l'octroi d'une aide publique et/ou sanctionné pour un reversement total ou partiel de l'aide publique dont il a bénéficié
- Apporter la preuve de la capacité de la structure à produire ce qui signifie que le Comité d'Analyse et de Sélection de sélection portera une attention particulière sur le caractère crédible et réaliste de la proposition.
- Apporter tous éléments probants destiné à démontrer la capacité de production et le caractère vérifiable et expertisable de l'innovation proposée y compris en proposant un prototype.
- Le soumissionnaire, dans sa réponse, notamment sur les masques, devra préciser sa capacité de production hebdomadaire, le type de masques, les conditions techniques de réalisation, les machines utilisées, les caractéristiques des matériaux utilisés, les conditions d'approvisionnement, les mesures sanitaires prises pour les salariés pour la production, la cible de clientèle, les effectifs et qualifications mobilisés et éventuellement les besoins en matière de ressources humaines.
- Respecter les normes en vigueur (a minima le respect des normes AFNOR ou des tests D.G.A.), telles qu'elles figurent dans l'annexe du présent appel à projets, voire améliorer une norme existante.
- Présenter un plan de financement de l'opération proposée et démontrant que l'aide publique est utilisée à financer un équipement de production et amoindrir le coût de production et donc le tarif unitaire du produit, le prix final du produit.

Le Contrôleur Général des Aides de l'ADEC sera conduit à effectuer une vérification au titre du dispositif de contrôle de l'ADEC (prévention de conflits d'intérêts, contrôles sur pièces et sur place de l'utilisation de l'aide publique, prévention des risques liés à l'application de la réglementation communautaire et nationale en vigueur).

-2.4- Assiette éligible

Sont éligibles les coûts suivants :

- L'achat de matière première (sauf si celle-ci a été fournie gratuitement ou à un prix nettement inférieur au prix du marché).
- L'équipement matériel ou immatériel sachant que le Comité d'Analyse et de Sélection sera attentif au fait que le projet ne nécessite pas une modification trop importante du mode de production.
- Les frais de personnel à la condition que les personnels affectés à l'opération n'aient pas bénéficié d'une aide publique à la création et/ou au maintien de l'emploi.
- Les frais annexes à l'exception des frais financiers

-3- FORMULATION DES PROPOSITIONS

Les propositions des structures souhaitant répondre à cet A.M.I. s'effectuent uniquement par voie numérique à l'un des deux mails suivants :

- covid19@adec.corsica
- covid-19@adec.corsica

Les demandes doivent s'effectuer au moyen de la fiche documentaire annexée au présent avis d'appel à manifestation d'intérêt avant le **Lundi 11 Mai 2020 – 17H00**.

Toutes les propositions doivent être accompagnées d'une documentation technique de faisabilité permettant aux services d'expertiser la qualité et la crédibilité de la proposition.

Les propositions s'effectueront sur document libre en y adjoignant si nécessaire toute descriptif technique, schéma, etc. sachant qu'en tout état de cause la proposition devra comporter au moins les éléments demandés dans le présent avis d'appel à manifestation d'intérêt. Les projets retenus devront ensuite remplir un dossier de demande d'aide publique qui leur sera adressé par les services de l'ADEC.

Les services de l'ADEC comme tous les services experts consultés peuvent le cas échéant demander des informations complémentaires qu'il conviendra de faire parvenir dans un délai de 48 heures faute de quoi la proposition sera classée sans suite.

Une audition des candidats au présent A.M.I. peut être éventuellement organisée.

[Document à imprimer, dater, signer et joindre au dossier de candidature]



Appel à Manifestation d'Intérêt « Equipements de Protection Individuelle »

Formulaire

Je, soussigné(e)....., représentant légal de situé manifeste mon intérêt à participer à cet Appel à Manifestation d'Intérêt « Equipements de Protection Individuelle ».

L'envoi de ma candidature implique les conditions suivantes :

- Je certifie sur l'honneur que les informations communiquées dans mon dossier d'inscription sont sincères et véritables.
- Je m'engage à prévenir les organisateurs de tout changement pouvant intervenir avant la sélection définitive du projet.
- En tout état de cause si je suis retenu au terme du présent AMI, je m'engage à faire mention du soutien de l'ADEC, dans toute forme de communication que j'initierai en amont ou en aval de notre participation.

Nom Prénom :

Statut :

Entreprise :

à....., le.....2020

Le Candidat

Signature